



CIB	LES	ET	GA	RAI	NTI	ES

CIBLE

Toutes: familles, couples, seniors, jeunes

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Toutes (y compris les TNS : professions libérales, médicales, paramédicales, agricoles, etc.)

GARANTIES

5 niveaux de garanties

TERRITORIALITÉ DES GARANTIES

<u>Types de prestations</u>: hospitalisation – médecine de ville – dentaire – optique – aides auditives

France Métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane ou La Réunion et dans le monde entier, en cas d'accident ou maladie inopinée, pour les séjours de moins de 3 mois et dans la limite de 6 mois par année civile

ASSISTANCE

Filassistance

CONDITIONS

CONDITIONS				
LIMITE D'ÂGE À L'ADHÉSION	De 18 à 85 ans inclus			
TERRITORIALITÉ À L'ADHÉSION	France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Guyane ou La Réunion			
REGIMES ÉLIGIBLES AU CONTRAT	Les personnes relevant du régime Obligatoire français			
PROFILS NON ÉLIGIBLES AU CONTRAT	Les personnes âgées de plus de 85 ans			



Vous êtes tenu de veiller et de faire remonter à Néoliane toute information pertinente sur le produit et le marché cible, notamment si vous identifiez que :

- la cible définie ci-dessus n'est pas adaptée au produit,
- une situation nuisible ou susceptible de nuire au client,
- ou encore une situation de conflit d'intérêt.

RÈGLES PRODUIT

FRAIS DE DOSSIER	30€ prélevés le 15 du mois suivant l'adhésion			
TARIFICATION	Cotisation de base (calculée en fonction de l'âge millesimé, du régime, de la zone géographique et de la composition du foyer) + 2,50€ mensuels à ajouter par contrat (Frais d'association et d'assistance).			
RÉDUCTIONS	Adhésion couple: -10% Adhésion avec au moins 1 enfant (y compris famille monoparentale): -10% Régime Alsace Moselle: -40% pour les formules Optima 1, Optima 2 et Optima 3 / -30% pour les formules Optima 4 et Optima 5			
RÈGLES SOUSCRIPTION ENFANTS	Dans le cadre d'une souscription « famille » les enfants âgés de moins de 18 ans sont acceptés et ceux de 18 à 26 ans inclus*			
DATE D'EFFET	Au plus tôt au troisième jour suivant la date de réception de la demande d'adhésion signée			
PRÉLÈVEMENT	Paiement par prélèvement le 05 ou le 10 du mois			
FORMALITÉ MÉDICALE	Aucune à l'adhésion			
CARENCE	Aucune			
DÉLAI DE RÉTRACTATION	14 jours			

Réforme 100% Santé : permet à l'assuré d'accéder à des équipements sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Pour plus d'information sur la réforme, nous vous invitons à consulter la formation « 100% Santé ».

Point frais de dossier :

Ils sont exonérés en cas de couplage avec un produit prévoyance.

Gratuité des enfants à partir du 3e jusqu'au 5e inclus

*Les enfants âgés de 18 à 26 ans sont acceptés, sous réserve :

- qu'ils produisent un justificatif annuel de scolarité et n'exercent pas d'emploi rémunéré à caractère permanent,
- qu'ils soient en formation en alternance ou en contrat d'apprentissage, sous réserve de justificatif,
- qu'ils soient inscrits au Pôle Emploi en tant que primo demandeur d'emploi;
- sans limite d'âge si l'enfant bénéficie des allocations pour personnes handicapées prévues par la loi n°2005-12 du 11 février 2005.